

## **COMMUNE DE CHAMPANGES**

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Lors de sa réunion en date du 25 septembre 2008, le Conseil Municipal a étudié les points suivants :

#### **TRAVAUX EN FORET COMMUNALE :**

Le Conseil décide de poursuivre les travaux d'entretien de la forêt du marais de Baine et d'en confier la réalisation au L.I.E.N.

Par ailleurs il est demandé à l'Office National des Forêt de renouveler l'opération réalisée en 2007 pour des coupes d'éclaircie sur les parcelles les plus chargées.

#### **CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX « LE CLOS ST-MARTIN » :**

Le Conseil Municipal fait le point sur l'avancement du chantier du « Clos St-Martin » et décide de solliciter auprès du Département la subvention correspondante au titre de la Mobilisation Foncière, S'agissant du financement de l'opération, le Conseil émet un avis favorable pour la garantie par la commune des emprunts contractés par l'organisme constructeur.

#### **CANTINE SCOLAIRE ET Garderie PERISCOLAIRE :**

Monsieur le Maire donne le bilan de fréquentation de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire depuis la rentrée scolaire. Bilan très positif qui amène à prévoir la mise à disposition par l'Association « 2222 » d'une personne supplémentaire lorsque les effectifs sont supérieurs à 28 élèves. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant correspondant avec l'association « 2222 ». Par ailleurs il est décidé de répercuter le coût d'augmentation du prix d'achat des repas, soit 3 % sur le tarifs demandé aux familles, ceci à compter du 1<sup>er</sup> octobre.

#### **RENOUVELLEMENT D'UNE LIGNE DE CREDIT :**

Le Conseil émet un avis favorable au renouvellement de la ligne de crédit d'un montant de 60 000 euros accordé par le Crédit Agricole des Savoie.

#### **INDEMNITE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL :**

Conformément à la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 le Conseil décide d'attribuer l'indemnité de gestion à Monsieur le Receveur Municipal.

#### **VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATION COMMUNALES :**

Les subventions municipales aux différentes associations communales pour l'années 2008 sont fixées avec un taux d'augmentation de 3 %.

#### **LOCATIONS COMMUNALES :**

Suite à divers mouvements dans les locations communales, le Conseil décide de l'attribution de deux logements, situés rue de Savoie et Place de la Fontaine. De même sont fixées certaines conditions de location aux gîtes et à l'ancienne auberge.

#### **VOIRIE COMMUNALE :**

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux convenus avec le responsable du service de la voirie départementale, notamment pour remédier aux écoulements d'eau en bordure des voies communales.

Problème toujours récurrent que celui de la sécurité routière. Monsieur le Maire fait le point sur cet épineux problème et sur les diverses réclamations reçues en mairie. Des dispositifs vont être mis en place afin d'obliger les conducteurs à davantage de prudence.

L'élue plus particulièrement en charge des problèmes de sécurité fait le point sur l'intervention de la Prévention Routière auprès des enfants des écoles.

#### **TAXE D'HABITATION :**

A la demande de l'Association des Paralysés de France, l'abattement de 10 % est accordé sur la taxe d'habitation des logements occupés par des personnes handicapées.

#### **URBANISME :**

##### **PERMIS DE CONSTRUIRE :**

EMERY Jean-Pierre : Avis favorable,

##### **DECLARATIONS PREALABLES :**

VAGNOUX Elisabeth : Construction d'une véranda : Avis favorable sous réserve du respect des dispositions en matière de recul,

GERVAZ-FERNANDES : Construction d'un abri de jardin : Pas d'avis : Dossier non complet,

##### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN :**

Le Conseil décide de ne pas préempter sur les ventes : EMERY / PICUT-MERMOUX, CHAMOT / Agence LEHMANN, et échange FAVRE.